

UN JOURNAL CATHOLIQUE DANS UNE PAROISSE C'EST UNE MISSION PERPETUELLE. LÉON XIII



FONDÉ EN 1893

PUBLIÉ LE MARDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENT

POUR LE CANADA

Un an...\$1.00
Six mois...\$0.50

POUR LES ÉTATS-UNIS

Un an...\$1.50
Six mois...\$0.75

POUR L'EUROPE

Un an...\$1.50
Six mois...\$0.75

Les abonnements sont payable d'avance.

Pour cesser de recevoir le journal, il faut donner avis au moins un mois avant l'expiration de son abonnement et payer tous les arrérages.

Ceux qui changent d'adresse devront nous donner l'ancienne aussi bien que la nouvelle.

Adresser toutes lettres, correspondances, etc., à

L'IMPARTIAL

Tignish, Ile du Prince Édouard

L'IMPARTIAL

Tignish, Mardi, 9 Aout 1910

HONNEUR A LA MÈRE DE LA VIERGE-MARIE

C'était hier la fête de Ste. Anne la grande thaumaturge canadienne. Hier on est accouru de partout à son sanctuaire de Ste. Anne de Beauré, du Canada, comme des États-Unis.

On évalue à plus de 6000 le nombre des pèlerins qui se sont rendus hier à Ste. Anne de Beauré, pour assister aux imposantes cérémonies religieuses qui ont eu lieu, en cette journée glorieuse et mémorable.

Dans la journée d'hier, il s'y est opéré des miracles vraiment prodigieux.

Le Revd Père Dufresne a bien voulu nous donner les détails suivants sur des miracles dont il a été témoin.

Mme. Mager, de Peterboro, Ont venue à Ste. Anne, mercredi dernier, avec le pèlerinage de Kingston, a été guérie d'une cataracte.

Une fillette de St. Pierre de Broughton, qui ne parlait pas et ne marchait pas depuis six mois, a la suite des fièvres scarlatines, est retournée complètement guérie.

Ce miracle a causé tout un émoi. Un autre jeune homme a été guéri d'une hernie.

La journée de dimanche a été remarquable par les miracles qui ont été opérés. Qu'on en juge. Cinq béquilles, trois cannes, deux paires de lunettes ont été laissées au pied de la statue de la Bonne Sainte Anne.

La journée de lundi a été marquée par deux miracles dont l'un des plus remarquables.

Un petit garçon de 11 ans était venu avec son père et priait pour obtenir sa guérison. L'enfant n'avait jamais marché et immédiatement après la communion, le pauvre enfant s'est levé et s'est mis à marcher.

On calcule à 300 le nombre des malades qui étaient autour de la statue de Ste. Anne hier.

Il y avait deux pèlerinages : St. Thomas de Montmagny, 600, et la Pointe-aux-Trembles, 1,100, sans compter les autres. Le Quotidien, 27 juin.

LA BONNE SAINTE-ANNE

Un jeune homme du nom de Willie Muller, demeurant 75e rue Est, a été guéri miraculeusement mardi, par l'intercession de la Bonne Sainte-Anne à l'église St-Jean Baptiste, rue 76ème Est. Muller était accompagné de sa mère et souffrait d'infirmité à une jambe au point qu'il lui fallait se servir de bandages.

Il y avait neuvaine à l'église et le Père Arthur Letellier présidait à un office religieux, le matin, quand se présenta l'infirme, au moment où il faisait vénérer une

relique de la Thaumaturge.

Le Père Letellier appliqua la relique sur le membre malade et l'instant d'après, Muller enlevait son bandage et se déclarait guéri. L'église étant à ce moment bondée de personnes qui ont été témoins du miracle.

C'est dit le Père Letellier, le troisième miracle qui s'est opéré au cours de cette neuvaine.

CANONISATION POUR COLOMB

Récemment, on le sait, se produisit un mouvement en faveur de la canonisation de Christophe Colomb.

On annonce que, le mois prochain, arrivera à Rome, venant d'Amérique, une députation de l'association très puissante dite les "Chevaliers de Colomb".

La députation de cette société, qui compte trois cent mille membres, vient présenter au Saint-Père, pour les lui faire approuver, les statuts de la société.

Ceci constitue la mission officielle, mais la délégation a en outre un but secret et plus important : celui de persuader au pontife de sanctifier celui qui a découvert l'Amérique.

On ne peut dire quels seront les résultats de cette démarche, car on ignore bien des phrases de la vie intime de Christophe Colomb.

La députation sera guidée par le président de l'association elle-même, Mgr Aichermanz.

Condition de la Recolte de l'Île

Dans son rapport annuel, présenté à la Législature l'hiver dernier, l'hon. John Richards, Ministre de l'Agriculture, disait que deux rapports, des conditions des récoltes de l'Île, seraient faits, le premier vers la fin de juillet, le second les derniers jours d'août.

Nous venons de recevoir le premier rapport et nous le livrons à nos lecteurs :

Foin—La récolte de foin est excellente, principalement le timothy. Ce sera l'une des meilleures récoltes dans l'histoire de l'Île. Le trèfle a été un peu endommagé par les gelées de juin 4 et 5.

Blé—L'apparence est belle. Le vers à joint a cependant causé quelques dommages.

Avoine—La récolte est exceptionnellement bonne surtout dans les terres légères et sèches. Pas si bonne dans les terres basses. En général la récolte n'a jamais eu si belle apparence.

Orge—Récolte excellente. Pois—Beaucoup au dessus de la moyenne.

Blé d'Inde—A présent le blé d'Inde semble être au dessous de la moyenne mais pousse rapidement. Patates—Moindre, surtout dans l'ouest du comté Prince. La cause n'est pas donnée. Les mouches à patates sont en grand nombre et causent plus de dégâts que jamais, par conséquent la récolte sera réduite.

Racines—Les apparences sont excellentes.

Fruits —Les pommes sont endommagées par les gelées de juin. Les prunes sont rares. Les cerises presque pas. Les fraises environs 60 pour cent de la moyenne.

Pâturage n'a jamais été meilleur, par conséquent les animaux en profitent.

C'était Réellement la Dyspepsie

Cependant ils pensaient qu'elle avait une maladie de Cœur ou de Poumons.

Le cas de Mlle. James Russell, de Armstrong Brook, N.B., est le cas d'un grand nombre qui souffrent réellement de dérèglements de l'estomac, et qui pensent que c'est le cœur, ou quelque autre organe qui est malade.

Elle écrivait : "Il y a environ cinq ans, je souffrais de douleurs au cœur, qui me rendaient si faible, que j'avais à peine à marcher; la nuit j'étais obligée de m'asseoir dans mon lit, pour m'empêcher d'étouffer. Je me fis traiter par les médecins pour la maladie de cœur. Alors la douleur se transporta dans l'épaule et mon bras gauche devenait inerte quelquefois. Voyant cela, le médecin me traita pour une maladie de poumons. Mais la douleur allait toujours grandissant. En dernier lieu, une amie me conseilla d'écrire à Father Morrissy, je le fis et la réponse fut que je souffrais de dyspepsie. Je me procurai une médecine qui consistait dans une boîte de tablettes. Je pris deux fois de ces tablettes et je me sentis complètement guérie, et, depuis — deux ans maintenant — je n'ai eu aucun dérèglement."

En nettoyant l'estomac, elles remettent tout le système en parfait ordre, et il n'y a pas de moyen plus prompt de guérir l'indigestion, la dyspepsie, les brûlements, et tous les genres de dérèglements de l'estomac, qu'en prenant les tablettes "No. 11" de Father Morrissy, 50cts. chez votre fournisseur, ou de la Father Morrissy Medicine Co., Ltd., Chatham, N.B.

Le Français dans nos Ecoles

Une dame acadienne, demeurant à Charlottetown depuis quelques années, nous disait, il n'y a pas bien longtemps, que ses jeunes enfants étaient forcés d'apprendre leur catéchisme en anglais, parce que, disait-elle, "ceux des nôtres qui récitent leurs leçons en français, sont des sujets de moqueries des autres élèves des classes, qui ne comprennent pas le français". Et les autorités qui ont charge de ces classes permettent cet état de chose? Est ce juste de forcer des jeunes enfants d'apprendre des leçons de catéchisme dans une langue étrangère à la leur, langue que ces pauvres petits ne peuvent pas comprendre ni apprendre facilement, tandis que la langue maternelle, langue qu'ils ont apprise sur les genoux de leur mère, est complètement ignorée? Assurément les personnes qui surveillent aux leçons de catéchisme de ces petits acadiens, ne possèdent pas un caractère digne de leur position.

Cependant il est bien difficile pour nous de faire la critique, quand nous voyons nos acadiens les plus en vue; des personnes qui ont été élevées aux plus hautes positions sociales, parce qu'ils étaient acadiens, renier leur langue; leurs enfants ne parlent pas le français, et eux (les parents) parlant que très imparfaitement l'anglais, il est difficile disons-nous de blâmer ceux de nationalités étrangères qui insistent de faire respecter et propager leur langue parmi nous. Ce ne sont pas ces personnes là qui sont coupables mais bien ces acadiens comme nous venons de mentionner.

Chaque personne qui renie sa langue, renie sa patrie. Le devoir de tous est de voir à ce que nos enfants soient enseignés dans la langue maternelle. Si cela ne se pratique pas, dans nos écoles, dans nos convents et aux instructions du catéchisme il faut une révolte ouverte contre cette injustice et de suite en appeler au plus haut tribunal.

Dans un autre numéro nous allons parler sur l'enseignement du français dans plusieurs de nos convents et écoles supérieures. Nous avons bien des intéressantes choses à faire connaître à nos lecteurs, sur ce sujet.

Qui sera Archeveque d'Ottawa

Les journaux annonçaient, hier soir, l'accession de Monseigneur l'Archeveque de Kingston au siège d'Ottawa.

Nous croyons la nouvelle prématurée et — à moins de changement récent à Rome, — improbable.

Nous osons ajouter respectueusement que cette nomination serait regrettable.

Monsieur Gauthier, archeveque de Kingston, est un saint prélat, un homme distingué dont la personne et le caractère feraient honneur à tout diocèse canadien.

Mais en dépit de son nom français, il est irlando-écossais de sang et anglais d'éducation. Il comprend et parle difficilement le français.

En deux mots, il n'a ni la formation ni la mentalité qui lui permettent de prendre un contact intime avec les fidèles d'un diocèse aux quatre-cinquièmes français, comme Ottawa; et par conséquent, il ne pourrait y faire tout le bien qu'un pasteur doit accomplir, et que l'Eglise toute entière, aussi bien que les fidèles soumis à sa charge, ont le droit d'attendre du ministère apostolique.

Un pasteur doit connaître ses brebis, afin que la brebis le connaisse. Pour bien connaître ses ouailles, un évêque doit les comprendre, et pour les comprendre, il doit ressentir, d'instinct, ce qu'il éprouvent.

Or, le point de contact, la corde sympathique la plus forte et la plus intime, c'est, après la foi dans un même Dieu et une même Eglise, la communauté d'instincts, de sentiments et d'aspirations, née du sang, de la langue maternelle, des traditions ancestrales, en un mot, de tout ce qui constitue la race.

Il faut reconnaître que chez beaucoup de gens, mêmes prêtres ou évêques, la voix du sang parle parfois plus haut que le sentiment religieux.

Tels des nôtres sont plus français que catholiques. Certains Irlandais catholiques, clercs ou laïques, semblent plus Irlandais que catholiques et, ce qui est moins excusable, plus anglicisants que les Anglais, protestants ou catholiques.

Il en est résulté dans plusieurs des régions ou canadiens-français et catholiques de langue anglaise vivent en communauté paroissiale ou diocésaine, un malaise, une irritation sourde, parfois même des conflits scandaleux, dont les ennemis de l'Eglise tirent seuls jouissance et profit. — Henri Bourassa dans le "Devoir"

Salut aux Acadiens!

(DE L'ACTION SOCIALE)

Avec les Chevaliers de Colomb, nous arrive, aujourd'hui, de la Louisiane, un groupe assez considérable de descendants des fiers exilés de 1755. Des Caillouet, des Bourgeois, des Landry, des Mouton, des Hébert, entre autres noms qui nous sont chers, — tous fils de cette race immortelle qui donna au monde, il y a cent cinquante-cinq ans, l'exemple d'une fidélité admirable, à son Dieu et à sa langue maternelle, — seront les hôtes de Québec, pendant quelques jours que durera la convention des Chevaliers de Colomb.

On connaît par cœur, dans tout le Canada français, les péripéties de cette lamentable odyssée de tout un peuple à travers le Continent américain. Pas un élève de nos collèges qui ne soit capable de raconter, en détails, l'histoire émouvante de l'expulsion des Acadiens par l'infâme Lawrence.

Ce que l'on sait peut être moins bien, c'est l'histoire, très belle aussi, de l'établissement en Louisiane, de 1764 à 1785, d'un groupe considérable de ces mêmes exilés, venus de la Nouvelle-Angleterre, du Maryland et de St-Domingue.

Le 28 février, le commissaire de France en Louisiane, M. Foucault, écrivait à son ministre : "J'ai l'honneur de vous informer qu'il est ar-

rivé ici, il y a peu de jours, plusieurs familles acadiennes, faisant nombre de cent-quatre-vingt-treize personnes. Elles ont passé de l'Acadie à St Domingue où elles se sont embarquées sur un bâtiment marchand pour se rendre ici." Dix années durant, des groupes d'immigrés acadiens se succédèrent ainsi sur les places publiques de la Nouvelle-Orléans. Leur pauvreté et leur affliction émuèrent nos frères français de la Louisiane, et les secours ne manquèrent pas aux malheureux enfants d'Acadie. Il en vint jusqu'à près de 4,000. Deux colonies acadiennes se fondèrent, à leur arrivée, en Louisiane : l'une à la paroisse St-Jean Baptiste, sur le Mississippi, à peu de distance au nord de la Nouvelle-Orléans; l'autre, au poste des Attakapas, aujourd'hui Saint-Martinville, à cent-cinquante milles environ à l'est de la Nouvelle-Orléans.

M. Edouard Richard, dans son ouvrage "Acadia", donne le chiffre de 40,000 comme étant celui des Acadiens de la Louisiane, aujourd'hui. Ce groupe acadien se tient bien encore, malgré la terrible poussée américaine et l'absence d'écoles françaises en Louisiane. Ce qui fait, surtout, qu'ils aient pu subsister comme Acadiens, dans cette fournaille gigantesque des États-Unis où se fusionnent presque toutes les races de la terre, c'est leur groupement autour du clocher paroissial, comme aussi leur attachement à la terre.

Fidèles à la foi des ancêtres, terriens dans l'âme, les Acadiens de la Louisiane forment aujourd'hui, la majorité dans un bon nombre de paroisses de l'ancienne colonie française. Ils ont même gardé, non seulement la langue maternelle, qu'ils parlent encore à la campagne surtout, mais même le pittoresque parler du terroir acadien. Ils disent couramment encore, — nous l'avons entendu de nos oreilles, — "naviguer" pour voyager; "par-tance" pour "départ"; "chandelles" pour "cierges"; "dres" pour "gès que"; "amarre" pour "attacher"; un chemin "méchant", pour un chemin "mauvais"; "être dans les fardoches" pour être dans l'embaras; "frette" pour "froid"; etc. L'émotion nous gagnait, malgré nous, lorsque nous entendions sortir de la bouche de ces braves compagnons louisianais, ce vieux parler des ancêtres, qui est aussi beaucoup le nôtre et qui nous rattache si fortement, Acadiens et Canadiens-Français, à ce prrsé chargé de gloire qui est notre patrimoine commun.

La race acadienne a l'honneur d'avoir fourni à la Louisiane des hommes d'Etat comme les gouverneurs Thibodaux, Mouton et Hébert, et des magistrats distingués comme MM. A. A. Breaux, juge en chef actuel de la Cour Suprême de l'Etat, Aucoin, de la Nouvelle-Orléans, et Caillouet, de Thibodaux.

Nous ne croyons pas commettre une indiscrétion en disant qu'aujourd'hui même, nous avons l'honneur d'avoir pour hôtes, à Québec, MM. les juges Caillouet, Mouton et Laiche, trois des plus distingués Acadiens de la Louisiane.

A tous ces vaillants enfants des fiers exilés de 1755, "L'Action Sociale" est heureuse d'offrir, au nom des Canadiens Français, une sympathique et fraternelle bienvenue. Qu'ils sachent bien qu'ils sont chez eux, dans notre vieux Québec.

Plusieurs d'entre eux, qui n'avaient jamais foulé encore le sol français de notre chère province, font, en ce moment, avec leur famille, un véritable pèlerinage national. Depuis longtemps, aux foyers acadiens de la Louisiane, on parlait de la future Convention de Québec en 1910, comme d'une occasion extrêmement propice pour aller revoir le "vieux pays".

Nul doute que plusieurs d'entre ces nobles héritiers de la légendaire fidélité des enfants d'Acadie se rendront au Bassin des Mines, pour jeter un regard attendri sur la terre consacrée par le sang et les larmes des ancêtres.

A eux, encore une fois, ainsi qu'à tous les fils de la Louisiane française qui les accompagnent, nous sommes fiers d'adresser un fraternel salut.



Watches and Rings

Small oxydized watches, 5,00 6,00, 8,00. Small silver watches 8,00, 10,00 15,00. Gold hilled watches 7,50, 10,00, 12,50, 15,00 up.

A servicable watch for men in Nickel Case for 4.50.

Our stock of Gem and other Rings is extensive, prices 1.50, 1.75, 2.00, 2.50, 3.00, 5.00, 10.00 up to 50.00.

A special card for taking size required will be sent on request.



E. W. Taylor SOUTH SIDE QUEEN'S SQUARE Charlottetown

Revue Generale du marche du Travail

Le rapport suivant est soumis à la Gazette du Travail, par M. F. J. Nash, correspondant, Charlotte town, I. P. E. :

"La situation générale du marché du travail durant le mois de juin a très peu différé de celle de mai, l'offre et la demande étant bien équilibrées. Dans toutes les parties de la province, un certain nombre de contrats du gouvernement tels que la construction de l'embranchement d'Elmira, y compris les stations et autres édifices, et la construction de plusieurs grands, a donné de l'emploi à un grand nombre d'hommes. A Charlottetown on a travaillé à plusieurs maisons. Le mois a été favorable pour les travaux d'extérieur et on y a fait un progrès considérable. Les marchands de gros et de détail rapportent que les affaires ont été bonnes. Les relations entre les employeurs et employés ont été harmonieuses.

Agriculture—La fin du mois a

vue les semences terminées, et la pression de l'ouvrage s'est quelque peu ralentie. Les immigrants qui sont venus d'Angleterre ont facilement trouvé de l'emploi dans les fermes et ont donné satisfaction. Un certain nombre de personnes qui sont venues pour acheter des terres attendent encore l'occasion d'acquérir des propriétés à leur goût. La température a été exceptionnellement fraîche, mais favorable à une bonne récolte de foin. La saison de la fabrication du fromage s'est ouverte dans de bonnes conditions, le nombre de boîtes offertes à la première réunion du Cheese Board ayant été le plus grand qui ait jamais été reçu au commencement d'une saison.

Pêche—La pêche au homard, qui avait été assez heureuse au commencement et au milieu du mois, s'est améliorée vers la fin. Dans les autres lignes, la prise a été bonne, et l'industrie, en somme, promet d'être au moins égale à la moyenne.

L'Eglise et les Juifs

La législation de l'Eglise touchant la vie individuelle des Juifs

"Les Juifs, écrivait le célèbre juriconsulte français, Portalis, formant partout une nation dans la nation. Ils ne sont ni Français, ni Allemands, ni Anglais, ni Prussiens. Ils sont juifs." ("Mémoire sur la question juive", 1806.)

"Le mot "Juif", disait Maury, à l'Assemblée Constituante, le 23 décembre 1789, n'est pas le nom d'une secte, mais d'une nation qui a des lois, qui les a toujours suivies et qui veut encore les suivre. Appeler les Juifs des citoyens, ce serait comme si l'on disait que sans cesser d'être Anglais et Danois, les Anglais et les Danois peuvent devenir citoyens français sans se mêler aux autres peuples".

On peut en dire autant aujourd'hui. L'année dernière, aux États-Unis, plusieurs rabbins s'élevaient avec force, dans leurs chaires et dans toute la grande presse américaine, contre le mariage entre juifs et chrétiens. Personne de ceux qui veulent traiter la question juive n'a droit d'ignorer ce fait significatif. Il n'est permis non plus, à personne d'ignorer la protestation des juifs de New-York contre le chant des hymnes de Noël par les enfants des écoles publiques, — protestation qui souleva une vraie tempête d'indignation chez tous les Américains, protestants comme catholiques.

Les ignorants nous disent souvent "Pourquoi luttez-vous contre les Juifs? C'est manquer à la charité chrétienne que d'agir ainsi envers ce peuple".

Nous n'avons aucune leçon de charité à recevoir de ces messieurs, et c'est à l'Eglise seule que nous demanderons cette leçon.

Comment donc l'Eglise a-t-elle traité les Juifs? Voyons d'abord la législation ecclésiastique touchant la vie individuelle des prêtres.

L'Eglise réglementa la vie individuelle des Juif par les lois du "Ghetto" et par la rouelle jaune. C'est une erreur de croire que le quartier juif fut créé par les Papes. Dans la Rome Païenne, les Juifs comme ils le font encore en plein XXe siècle, à Montréal, à Québec et partout, se groupaient toujours dans un même quartier. La Satire Ille de Juvénal, parle en termes très clairs, d'un endroit spécial habité par les Juifs :

"Nunc sacri fontis nemus et delubra locatur Judaeis"...

Les Papes ne firent donc que légiférer sur l'administration du quartier juif.

Pourquoi cette réglementation spéciale?

Parce que "la nationalité juive est l'ennemie de la nation chrétienne"; parce que les Juifs exécutent Jésus Christ et tous les mystères de la Rédemption; parce que le peuple juif refuse de s'assimiler avec les nations qui lui donnent l'hospitalité; parce que aucune fibre de patriotisme ne rattachant le Juif à la terre qui le reçoit, sa soif de l'or peut en faire facilement un traître; parce que, enfin, les Juifs vivent des préceptes du Talmud, livre contenant les traditions juives con-

çues en dehors de la Sainte Ecriture et souvent contre elle, livre dont le Pape Innocent IX, — et ce témoignage nous suffira pour aujourd'hui, — a dit :

"Dans ces traditions, en effet (qui dans la langue hébraïque s'appellent Talmud, et qui constituent un livre très considéré chez eux, livre dépassant immensément le texte de la Bible et où se trouvent des blasphèmes contre Dieu, contre son Christ et contre la Bienheureuse Vierge, des sables incompréhensibles, des erreurs abusives et des insanités inouïes) ils élèvent et nourrissent leurs enfants." (Lettre du Pape Innocent IV à Louis IX, roi de France, 7 des idées de Mai 1234.

Voilà donc des ennemis du nom chrétien à surveiller.

Le Dominicain Ferraris résume, en quatre lignes, la législation de surveillance décrétée par l'Eglise pour tenir en respect le peuple Juif :

"Tous les Juifs doivent résider dans un seul et même lieu; et si le dit lieu est insuffisant, dans deux ou trois qui se touchent et se communiquent; qui n'aient qu'une entrée ni d'autre porte de sortie que celle d'entrée." (Const. "Cum nimis absurdum" de Paul IV et de celle de Saint Pie V "Romanus Pontifex".)

Conséquences de cette législation : le Juif ne pouvait établir sa résidence en dehors du quartier déterminé par la loi et, donc, ne pouvait jamais habiter parmi les chrétiens.

De plus l'Eglise interdit aux Juifs la possession du sol. "La situation plus précaire qui en résultait pour le Juif, tenait en éveil ses instincts de conservation et constituait une sorte d'avertissement à l'état continu, qui le rappelait à l'ordre; sa rapacité et ses autres passions en étaient mieux contenues; un frein se trouvait posé à cette insolence native, qu'il a tant de peine à retouler, et à laquelle le trop de sécurité ent offert des facilités dangereuses".

Les villes à ghetto des Etats pontificaux étaient Rome, Ancône et Ferrare.

Toutjours pour la surveillance de ces êtres dangereux, l'Eglise, pour les rendre facilement discernables dans la foule aux regards de la police, les contraignit à porter un insigne particulier la rouelle ou bande jaune. En agissant ainsi, l'Eglise avait un double but : rendre le Juif plus visible pour que la punition fut plus sûre et plus rapide en cas de désordre de sa part, et le désigner plus particulièrement à la protection de la police en cas de soulèvement populaire contre lui.

Où l'on voit clairement que si l'Eglise, comme ses ennemis eux-mêmes se plaisent à le reconnaître, se fit toujours la protectrice des Juifs contre la tyrannie elle n'oublia jamais, non plus de défendre ses propres enfants contre l'exploitation juive par des mesures toujours justes et quelquefois sévères.

Antonio Huot, prtr.